

---

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2011

---

Présents : Mrs Jean-Pierre JORCIN – Cédric GAGNIERE – Gilbert PILLOUD – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Sébastien PEANT -  
Mmes Cécile BURDIN – Christelle ZAPILLON – Annick TOURT – Bérengère BOCH

Procurations : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Gilbert SUIFFET à Cécile BURDIN – Yvan BOURGEOIS à Annick TOURT -

Secrétaire de séance : Christelle ZAPILLON

### ➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 8 février 2011**

Pas de remarques

### ➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Décisions de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les ventes d'un terrain de M. Guillaume BURDIN à la SCI Le Revet et sur la donation BERMOND (SCI le Canton).

### ➤ **Présentation du projet de plan d'eau à Herbefin**

La Société ABEST qui a réalisé une pré-étude pour l'aménagement d'un plan d'eau à Herbefin en fait la présentation au Conseil Municipal.

Compte tenu du site contraint par la présence de pentes alentours (côté hameau et côté Arc), laissant une emprise restreinte, il s'agit d'un plan d'eau en longueur à vocation ludique avec une profondeur d'eau moyenne de 1 m (maxi 1.50 m).

Les pentes de 10 à 20% sont bien adaptées aux enfants et familles.

Le fond du bassin sera constitué d'une étanchéité, de géotextiles et d'une finition par graves ou sable.

L'aménagement d'un chemin d'accès « piétons » est prévu depuis la RD 902 et également depuis le chemin rural des Cruex.

Le tour du plan d'eau est aménagé avec des barbecues, tables de pique nique, mur de soutènement en bois, ponton en bois et passerelle.

Côté chemin des Cruex, une surface de jeux est prévue (beach volley, boules...)

Afin de diminuer l'impact de la vue sur le pont de la RD 902, le chemin d'accès depuis cette voie pourrait être créé sur un remblai qui cacherait en partie le pont.

Pour l'approvisionnement en eau il est peut-être possible de se servir du forage d'essai réalisé lors de la création de la station de pompage ou d'utiliser le ruisseau voisin. Une étude spécifique doit être réalisée. D'autre part, un déversoir de crues est nécessaire.

Il faudra définir les conditions d'ouverture au public, baignade surveillée ou non.

Le coût estimatif de ce projet est de 380 000 € HT.

Le conseil demande de prévoir un secteur un peu plus profond (2 m à 2.50 m), un accès à l'Arc pour du canoé-kayak, de l'éclairage par un jeu de lumières ou des balises, des sanitaires et un point d'eau.

Phasage du projet :

Un permis d'aménager est nécessaire, il devra comprendre une notice d'impact (réalisation sur juin et sept/octobre pour prendre en compte les différentes espèces).

Des investigations géotechniques et une étude hydrologique sont également à réaliser

Les travaux pourraient dans le meilleur des cas débiter à l'automne 2011 et s'achever au printemps 2012. Toutefois, il est plus raisonnable d'envisager une ouverture pour 2013.

### ➤ **Présentation du pré-projet de la modification du PPR**

Le PPR actuellement en vigueur datant de 1999 ne prend pas en compte le Plan des Champs, l'urbanisation du secteur de Saint Martin ni le secteur de la Madeleine rive gauche de l'Arc. La révision inclut également les risques de débordement sur le cône de déjection du ruisseau de Sainte-

Marie à la suite de la construction de la plage de dépôts (modification du règlement) et les risques de débordement torrentiels du ruisseau de la Madeleine dans la zone de confluence suite aux travaux réalisés après la crue de mai 2008.

Les risques à prendre en compte :

- Glissement de terrain et avalanche dans le prolongement des constructions en cours au-dessus de Sainte Marie et Saint Martin
- Coulées boueuses : ruisseau de la Madeleine et de Sainte Marie
- Crues torrentielles : ZAC du Plan des Champs.

Le conseil ne formule pas de remarques sur ce pré-projet.

#### ➤ **Financement de l'O.T.I.**

Le Maire rappelle les 2 possibilités de financement : fiscaliser totalement ou partiellement le fonctionnement de l'OTI.

La solution retenue par le conseil communautaire consiste à fiscaliser partiellement le produit attendu afin de modérer les conséquences de la fiscalisation sur les différentes communes. La Communauté de Communes augmenterait les taux des taxes à hauteur de 60 % du besoin à financer et les communes subventionneraient l'Office du Tourisme Intercommunal à hauteur de 40 % du besoin à financer. Les 40 % pris en charge par les communes seraient déterminés pour moitié au prorata du nombre de lits touristiques et pour moitié au prorata de la population DGF.

Le Conseil Municipal approuve cette solution qui a un caractère provisoire.

Pour la commune la subvention s'élèverait à 100 000 € environ.

#### ➤ **Demande de subvention pour la restauration des peintures de l'église**

Le dossier de demande de subvention pour la restauration de l'intérieur de l'église est déposé à la DRAC tous les ans depuis 2008, il a à nouveau été refusé cette année. Le conseil décide de déposer une nouvelle demande pour la programmation 2012.

#### ➤ **Loyer du local du Club des Sports**

Le bâtiment de l'ancienne DDE est mis à la disposition du Club des Sports depuis le début de l'année. Il convient d'en fixer le loyer. Sur proposition du Maire le conseil fixe ce loyer à 840 € mensuels (prise en compte du coût d'acquisition du bâtiment et d'un amortissement sur 20 ans). Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Club des Sports.

#### ➤ **Terrains**

En juin 2010 le conseil avait donné son accord pour céder à Monsieur et Madame Jean-Paul DALCIN une parcelle de terrain à extraire de la D.1578 par document d'arpentage. Cette décision fixait le prix de vente à 17.56 € le m<sup>2</sup>.

Après intervention du géomètre, et à la demande des acquéreurs le terrain concerné par cette vente se décompose comme suit :

- 43 m<sup>2</sup> à l'Indivision DALCIN/GAGNIERE,
- 46 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Jean-Paul DALCIN,
- 3 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Jean-Paul GAGNIERE.

Le conseil approuve ces ventes et confirme le prix de 17.56 € le m<sup>2</sup>.

#### ➤ **Questions diverses**

- Dans le cadre du projet de **maison de santé pluridisciplinaire**, une étude est réalisée par les bureaux AsCoRéal et Equation Management. La commune de Lanslebourg a proposé le terrain de l'ancienne douane (environ 1 063 m<sup>2</sup>), Lanslevillard a proposé un terrain de 5000 m<sup>2</sup> dans le secteur de la patte d'oie.
  - o La surface nécessaire à la maison de santé est de 778 m<sup>2</sup> soit 1000 m<sup>2</sup> de SHON. Le terrain proposé à Lanslebourg ne permettrait pas de possibilité d'extension ni de création des places de parking nécessaires (30).
  - o Le projet doit être pluridisciplinaire (3 disciplines)
  - o Actuellement à Lanslebourg se trouvent les cabinets des infirmières et kinésithérapeute.Le projet consistant à choisir le terrain de Lanslevillard par rapport à sa superficie obtient un avis défavorable du conseil municipal. Le conseil demande que l'étude du

projet soit plus approfondie, sachant que sur le terrain proposé par Lanslebourg la viabilité et les parkings sont existants, et demande de prendre en compte la situation estivale et la population locale.

- **Réception des Folgoatiens et Uruguayens à la Pentecôte** (juin 2011)  
Un pré-programme a été établi.  
Les Uruguayens arrivent à Lyon le jeudi 9 juin (80 personnes). Ils passeront leur première soirée à Chambéry.  
Les Folgoatiens arrivent à Lanslebourg ce même jour (60 personnes), rejoint par les cyclistes de leur commune le samedi 11 juin (20 personnes). Leur départ est prévu lundi 13 juin en matinée.  
Les uruguayens restent jusqu'au mercredi 15 juin.
- Dans le cadre de la création du **Chemin du St Suaire de Chambéry à Turin**, 100 chevaux et leurs cavaliers et accompagnants (soit 150 pers) feront étape à Lanslebourg et au Mont-Cenis les 16 et 17 août 2011. A cette occasion la commune leur offrira un apéritif et mettra à leur disposition le terrain de foot (des lignes d'attache pour les chevaux doivent être prévues). Une communication sera faite autour de cette manifestation avec l'OTI : presse, TV.....
- **Fleurissement** : Une mission d'accompagnement a été confiée à M. Le Baron notamment pour aider à l'amélioration du fleurissement au niveau de la commune, selon les remarques du jury régional. Il établira un plan de fleurissement avec des plantes pérennes, et comme fil conducteur le jardin alpin.
- **Rassemblement des costumes** le 17 juin 2012. La commune est candidate pour accueillir cette manifestation.
- **Atelier communal** : Compte tenu de l'exiguïté de son bâtiment actuel, Benoit Suiffet a fait part de son intérêt pour l'acheter au cas où il serait un jour à vendre.
- Lors du dernier conseil d'école il a été demandé de prévoir la **réfection des peintures** de la classe d'Adeline cet été par les employés communaux. La demande de subvention faite par Lanslevillard pour une 2ème **Ecole Numérique Rurale** a été refusée. En accord avec les enseignantes, l'Ecole Numérique Rurale est actuellement à Lanslevillard.
- **Transport scolaire** : Plusieurs parents demandent des arrêts différents selon que leurs enfants vont à leur domicile, chez la nounou ou chez les grands-parents. Pour des questions de responsabilité, il est rappelé qu'il est attribué à chaque enfant un arrêt le plus proche de son domicile et que celui-ci doit être respecté. Une nouvelle réglementation émanant du SPM sera en place pour la prochaine rentrée scolaire.